



N°2023-10-03

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Date de convocation : 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire.

Etaient présents : M. BETTON Richard, M. DELHAUME Patrick, Mme DUCLAUD Nathalie, Mme FAURE Muriel, Mme FAURE Valérie, M. GOUNON Michel, M. GOURDOL Bruno, Mme GUIBERT Frédérique, M. GRANGER Patrick, Mme HUSSON Yolande, Mme JULIEN Sandra, M. MARGIRIER David, M. POUYET Jean-Marc, M. RIMBERT Charles-Henri, M. VALETTE Olivier, M. ZUCHELLO Serge.

Absents représentés : Mme BAUSSERON Alexandra, pouvoir donné à Mme FAURE Muriel  
Mme BONHOMME Stéphanie, pouvoir donné à Mme FAURE Valérie  
M. GIRANTHON Frédéric, pouvoir donné à M. VALETTE Olivier  
Mme PROVO Christiane, pouvoir donné à Mme GUIBERT Frédérique  
M. ROMEGOUX Christophe, pouvoir donné à M. GOUNON Michel  
M. STRANGOLINO Patrick, pouvoir donné à M. ZUCHELLO Serge

Absente excusée . Mme PLANET Joëlle

M. ZUCHELLO Serge a été désigné comme secrétaire de séance.

**2023-10-03 : Convention de superposition de gestion pour le bassin des Musards, avec Arche Agglo, l'Etat et la CNR**

Pour les aménagements de la lône des Musards, l'Etat a proposé à la commune et à Arche Agglo de signer une convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la CNR (cf projet de convention ci-joint).

A ce titre, la commune pourra réaliser des aménagements dédiés à la promenade et à un parcours sportif accessibles gratuitement à tous les usagers comprenant des aires de jeux, des ateliers sportifs, des bancs, tables de pique-nique et autres mobiliers urbains,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres (présents et représentés), le Conseil municipal :**

- **DÉCIDE** de formaliser la convention de superposition de gestion pour le bassin des Musards (telle qu'elle figure en annexe).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce s'y rapportant

Le Maire,  
Michel GOUNON

